

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2026-001

Portant sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 09 mars 2026

Étaient présents : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme CHABANT Agnès

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : CFU 2025 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICHIN Joël, délibérant sur le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025 dressé par CHABANT Evelyne, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		56 926.23	3 634.04		3 634.04	56 926.23
Opérations de	238 443.17	297 027.71	74 095.20	10 772.64	312 538.37	307 800.35
TOTAUX	238 443.17	353 953.94	77 729.24	10 772.64	316 172.41	364 726.58
Résultats de clôture		115 510.77	66 956.60			48 554.17
Restes à réaliser			10 544.68	21 977.55	10 544.68	21 977.55
TOTAUX CUMULES	238 443.17	353 953.94	88 273.92	32 750.19	326 717.09	386 704.13
RESULTATS		115 510.77	55 523.73			59 987.04

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. RICHIN Joël, 1er adjoint : APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'année 2025

Ont signé au registre des délibérations :

M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard -
Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - M. DEPARDIEU Patrick.

Transmis le 13/03/2026

Affiché le 13/03/2026

Le 12/03/2026

Le Maire,

Evelyne CHABANT

